

Représentation au Sénat

M. Sharp, appuyé par M. Chrétien, propose: Que le bill C-3, tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1975, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur adjoint: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Une voix: Avec le consentement de la Chambre, maintenant.

M. l'Orateur adjoint: M. Sharp, appuyé par M. Chrétien, propose que le bill C-3, tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1975, soit maintenant lu pour la troisième fois et adopté. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il y a quelques instants, j'ai dit qu'un amendement à l'étape du rapport pouvait être appuyé par un simple député, mais Votre Honneur vient de nommer un comotionnaire qui n'est pas présent à la Chambre.

M. l'Orateur adjoint: Je n'avais pas remarqué que le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) s'était absenté. Je vais rectifier.

M. Sharp, appuyé par M^{me} Sauvé, propose que le bill C-3, tendant à modifier les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1975, soit maintenant lu pour la troisième fois et adopté. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, après avoir effectué quelques corrections de détail et repris une ou deux erreurs typographiques et autres choses du même genre, nous avons atteint l'étape finale du débat sur le bill.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A en juger par les applaudissements, il y a de fortes chances pour qu'il soit adopté. En fait, il ne fait qu'ajouter deux pions de plus à l'autre endroit.

M. Woolliams: Formidable!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon ami de Calgary-Nord (M. Woolliams) dit que c'est formidable. Bien qu'il représente Calgary-Nord, il n'est pas assez au nord pour avoir droit à l'un de ces deux nouveaux sièges au Sénat.

M. Lefebvre: Il s'est passé des choses étranges, Stanley. Les gens ont déménagé. Les Canadiens sont très mobiles.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le bill ajoutera à l'autre endroit un sénateur du Yukon et un sénateur des Territoires du Nord-Ouest. Je le répète une fois de plus, nous estimons que c'est une perte de temps. A notre avis, lorsque l'on prétend que la création de ces deux nouveaux sièges contribuera à intégrer les Canadiens du Nord à la vie du Canada, on leur fait injure. Le bill ne fera qu'ajou-

[M. l'Orateur adjoint.]

ter deux libéraux de plus à l'autre endroit. Depuis quelques années, plus particulièrement depuis quelques mois, l'autre endroit est tout simplement devenu le quartier général du parti libéral du Canada. Je m'oppose au bill.

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député voudrait me permettre une question. Comment peut-il être certain que des libéraux seront nommés à ces deux postes? Peut-il le prouver?

Une voix: Êtes-vous prophète ou fils de prophète?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je ne puis le prouver. N'étant ni prophète ni fils de prophète, me voilà coincé. Toutefois, à en juger d'après l'expérience, je puis dire que dans peu de temps deux libéraux de plus seront nommés à l'autre endroit. On dira qu'ils représentent le Nord canadien. Il se peut que les titulaires connaissent déjà leur nomination éventuelle. Les traitements versés seront beaucoup plus élevés que ceux que l'on pouvait prévoir au moment où le bill a été inscrit au *Feuilleton*. Mais ce seront des libéraux, n'ayez aucune inquiétude.

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, j'invoque encore le Règlement. Comme nous disons en français...

[Français]

Vous portez atteinte à votre grande expérience de la Chambre quand vous dites que je fais un «guess»...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Même si l'honorable député de Mercier (M. Boulanger) est loin de la présidence, je l'inviterais à s'adresser à elle pour communiquer avec son collègue de l'opposition.

M. Boulanger: Monsieur le président, j'ai demandé à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) si, en se fondant sur une présomption—en anglais on dit un «guess»—il ne craint pas de diminuer sa valeur personnelle et sa grande expérience de la Chambre, qualités que tous lui reconnaissent. De plus, je me demande si en faisant des «guesses» ainsi risqués, il ne verra pas sa réputation de grand homme en souffrir.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis prêt à admettre que ce n'est qu'une hypothèse, mais à mon avis, c'est une très bonne hypothèse.

● (1410)

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à propos du bill. Bien que je ne sois pas originaire des territoires, j'estime que le bill est fondé sur un principe très important, soit que tous les habitants du Canada, qu'ils habitent les provinces ou les territoires, ont le droit d'être représentés à toutes les assemblées du Parlement fédéral.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est le principe très simple du bill. Je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a certaines opinions à propos de l'autre endroit et qu'il les a exprimées. D'autres députés partagent ses opinions à certains points de vue, du moins en ce qui concerne les membres de l'autre endroit. Cependant, cela ne veut pas dire que cette assemblée, si elle est bien constituée, n'a pas un rôle à jouer au Canada.